
De : CDO Finistere <finistere@oncd.org>

Envoyé : mercredi 18 mars 2020 17:38

À : CDO Finistere <finistere@oncd.org>

Objet : COVID-19 - Ordre des Chirurgiens-dentistes du Finistère - Organisation 18 mars 2020

Importance : Haute

Chère Consœur, Cher Confrère,

Vous venez de recevoir, comme nous, une communication du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes intitulée « informations du 18 mars 2020 aux chirurgiens-dentistes ».

Cette dernière a initié beaucoup d'appels téléphoniques submergeant notre secrétariat.

Cette nouvelle organisation diffère de celle que nous avons envisagée lundi soir et dont nous vous avons fait part. Elle a probablement été motivée par le fait que beaucoup de praticiens (nes) ne possèdent pas de masques FFP2 dans leur cabinet.

Hier le CNO nous a promis un arrivage de ces fameux masques FFP2 et nous aurons en charge leur redistribution. Ainsi, comme indiqué dans la communication, des praticiens (nes) volontaires pourront se désigner pour effectuer des soins nécessitant une aérosolisation.

A ce jour, nous n'avons toujours rien reçu.

- Nous vous demandons, comme cela est explicité dans le document, **de toujours réaliser vous-même une première régulation et assurer vos urgences. Chaque praticien doit donc se mettre en mesure de recevoir les appels ou emails de ses patients.**

Les urgences seront reçues exclusivement sur rendez-vous, en les espaçant (par exemple de trente minutes ou d'une heure), de manière à éviter que deux personnes se trouvent en salle d'attente en même temps, et pour permettre une désinfection approfondie. Le confinement reste la priorité absolue !

En l'absence de masques FFP2, il est difficile d'envisager un geste invasif potentiellement contaminant. Néanmoins, il reste possible, dans de nombreux cas, d'intervenir par des conseils, prescriptions, gestes simples... En prenant, bien entendu, le maximum de précautions !

Le message de confinement devra également être rappelé au patient.

Ce n'est que lorsque nous aurons reçu le matériel et notamment les masques FFP2, ce qui demeure très incertain, que nous pourrions mettre en place le nouveau système préconisé par le CNO.

Nous vous tiendrons informé(e)s en temps réel.

Vous pouvez d'ores et déjà, comme ont commencé à le faire des Consœurs et Confrères, vous manifester auprès de notre secrétariat de préférence par email pour vous inscrire sur cette liste de volontaires.

L'organisation des soins d'urgence, telle que définie ci-dessus, ne correspond pas exactement aux préconisations du Conseil National. En-effet, le CNO a proposé un schéma d'organisation de la permanence des soins basé uniquement sur des astreintes, selon le principe du volontariat. Le Conseil départemental a estimé, comme l'ont fait de nombreux départements, que cette forme d'organisation ne permettrait pas, vu la géographie et la démographie de notre département, d'obtenir l'efficacité indispensable.

Avec mes salutations confraternelles.

Dr Catherine BARAËR
Présidente

Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Finistère

8-10 Place de La Tourbie

B.P. 5-1652

29106 QUIMPER CEDEX

finistere@oncd.org

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr>



**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE**